



LA FEUILLE



Des habitants de la vallée de Saurat

N°2 - Octobre 2008



E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr

EDITORIAL

Neuf mois déjà que vous nous avez confié la responsabilité de la Mairie de Saurat ; nous avons commencé par observer la situation, étudier les dossiers, définir les besoins et de trouver les moyens de les satisfaire.

Nous nous sommes attachés à développer la communication, l'information, l'échange : c'est ainsi que des réunions se sont tenues salle Saint-André (sur la poste, l'eau...) avec un public nombreux, attentif et concerné ; avant la fin de l'année d'autres sont programmées concernant en particulier l'aménagement des entrées du village, de place des Tilleuls, mais aussi la lutte contre les incivilités qui se multiplient (encombrants laissés n'importe où, porche de l'église souillé, stationnement réglementé non observé...) C'est ensemble que nous prendrons la mesure de ces problèmes et définirons les meilleures solutions pour les résoudre.

Même si le temps ne nous a pas toujours été favorable, l'été fut réussi et ce grâce au travail, au dynamisme et au dévouement des différentes associations. Qu'elles en soient ici remerciées et encouragées à continuer. Nous les soutiendrons autant que possible. Saurat confirme, bien au-delà de l'Ariège sa réputation de «village des festivals».

L'été fut aussi marqué par le début de notre lutte pour défendre le Service Public et plus précisément notre poste. Vous nous avez accompagnés dans nos démarches; vous avez en mémoire les différentes actions entreprises durant cette période. Cela ne sera peut-être pas suffisant ; L'association des Maires de l'Ariège a décidé qu'aucun de nous ne répondrait seul aux rencontres avec la direction de la Poste mais que seuls les délégués du collectif des maires constitué le 26 septembre dernier participeraient aux entretiens avec les responsables de son Administration.

La fin de l'été fut aussi assombrie par l'épidémie de fièvre catarrhale qui a décimé le cheptel ovin et bovin des nombreux éleveurs de notre vallée. Ils ne demandent pas des milliards d'euros (que les Etats s'empressent de déboursier pour essayer de boucher les trous que les financiers ont creusés), simplement que l'on ne les oublie pas en cette période difficile qu'ils traversent et que l'on prenne en considération leur travail. Il était nécessaire de leur signifier que la municipalité relaie leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics.

La situation financière et économique actuelle va bien sûr avoir des répercussions sur nos finances. L'Etat qui a déjà transféré aux col-



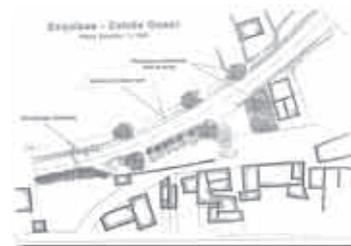
lectivités locales beaucoup de charges sans augmenter leurs moyens va encore plus maintenant réduire les dotations et subventions pour pouvoir venir en aides aux banques et aux entreprises.

Cela ne nous empêchera pas de mener à bien les projets que nous vous avons soumis en mars 2008. C'est ainsi que les travaux d'assainissement et de réseau d'eau potable seront achevés, que le monument aux morts sera rénové pour le 11 novembre, que dès la fin de l'année nous allons commencer l'aménagement des deux entrées du bourg, que le tracé d'un parking place des Tilleuls sera aménagé afin de libérer les places de l'occupation souvent anarchique des voitures, que les travaux de l'école commenceront.... La remise en état de la rue Albert Sans ne pourra pas être entreprise avant 2 ans: il faut d'abord attendre que la terre qui recouvre les différentes tranchées soit bien tassée avant de refaire le revêtement de la chaussée; il faudra aussi avoir ouvert les traverses reliant la rue Albert Sans à la RD 618, refaire les trottoirs et les caniveaux. La réfection de la voirie communale ne sera pas oubliée, et l'incorporation de certaines voies dans le domaine public de la commune sera poursuivie.

Nous avons beaucoup de travail. Soyez assurés que nous avons la volonté et l'enthousiasme de le mener à bien.

Le Maire

Anne-Marie BASSERAS



Sommaire

| | |
|---|------------|
| Etat civil | Page 2 |
| Compte-rendu du Conseil Municipal..... | Page 2-4 |
| Service public et services au public | Page 5 |
| La poste..... | Page 5 |
| Les travaux..... | Pages 6-7 |
| Garde champêtre | Page 8 |
| Le Smectom et le tri sélectif..... | Pages 9-10 |
| Site internet | Page 10 |
| Gros plan sur une association..... | Page 11 |
| Infos pratiques..... | Page 12 |





ETAT CIVIL

Naissances

- Oscar, John FONTENEAU le 9 avril 2008
- Samir EL HADDAJI le 30 avril 2008
- Gino, Alex, Manu BERNARDI le 4 juin 2008
- Laili, Kathleen et Théo, Sylvain BAUBIL le 11 juin 2008
- Lilia, Marion, Océane KHAL le 1er août 2008
- Pauline, Juliette THOMAS le 10 octobre 2008

Mariages

- André GUINDEL-MARIN et Vanessa MAURY le 16 août 2008
- Thomas BOIX et Micheline DELAHOUCHE le 6 septembre 2008

- Pierre-Marie GIRARD et Sylvie ROMIGUIERE le 13 septembre 2008
- Régis PILLER et Colette JUMPERTZ le 20 septembre 2008

Décès

- Paul, Aimé MARROT dit «Baillique» le 6 mai 2008 à l'âge de 79 ans
- Paulin, Aimé BLAZY dit «Lacarte» le 4 juin 2008 à l'âge de 82 ans
- Claude EVEN le 31 juillet 2008 à l'âge de 83 ans
- Madeleine, Marie, Paule SARRAT veuve FOURNIER le 17 août 2008 à l'âge de 81 ans
- Monique, Adrienne, AMELLER le 10 octobre 2008 à l'âge de 83 ans
- Roger, Joseph ROUZOUZ le 26 septembre 2008 à l'âge de 84 ans ■

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 28 mars 2008

Présents : Mmes Marguerite CONTE, Valérie BOUFFARD, Danielle CHEVALIER et Anne-Marie BASSERAS, MM. Jean ROQUES, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Bernard LAGARDE, Mathieu GALY, Joseph MAURY, Patrick MOLINIER, Denis OLIER, Didier LEGER, Alain SANS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Le compte-rendu du 15/03/2008 n'appelant pas de commentaires est adopté à l'unanimité

Monsieur MOLINIER Patrick est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Délégation à Madame le Maire
- 2) Election des délégués aux organismes intercommunaux
- 3) Mise en place des Commissions municipales
- 4) Budget Primitif Communal 2008

- Affectation des résultats 2007
- Vote des taux des taxes locales
- Régime indemnitaire du personnel communal
- Vote des indemnités du Maire et des adjoints
- 5) Budget C.C.A.S.

Questions diverses

Convention avec le SMDEA

Lecture du courrier reçu en mairie au sujet de l'entretien des poteaux d'incendie. Ceux-ci étant neufs et en cours d'installation, il est demandé de surseoir à une décision et de demander au délégué de prendre contact avec le SMDEA pour obtenir des précisions. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Du 4 avril 2008

Présents : Mmes Marguerite CONTE et Anne-Marie BASSERAS, MM. Jean ROQUES, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Bernard LAGARDE, Mathieu GALY, Joseph MAURY, Patrick MOLINIER, Denis OLIER, Didier LEGER, Alain SANS.

Absents : Mmes Valérie BOUFFARD et Danièle CHEVALIER, MM. Mathieu GALY et Alain SANS

Procurations : Danièle CHEVALIER à Marguerite CONTE, Mathieu GALY à Bernard LAGARDE, Alain SANS à Anne-Marie BASSERAS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h05.

Le compte-rendu du 28/03/2008 n'appelant pas de commentaires est adopté à l'unanimité

Monsieur Jean-Alain TOQUEC est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Budget Primitif Communal 2008

- 2) Budget Primitif CCAS 2008

Questions diverses

Elle propose ensuite au Conseil municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour :

- 3) Renouvellement Poste Christophe TOLSAU

Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité

Informations diverses :

- Proposition de Devis de Panneaux indicateurs par l'Association VVM

- Possibilité d'attribuer la délégation de garde-champêtre à un employé municipal

- Convention avec la fourrière de Mirepoix pour l'admission d'animaux errants

- Prochaine parution de «La feuille»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Du 25 avril 2008

Présents : Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE et Anne-Marie BASSERAS, Jean ROQUES, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Bernard LAGARDE, Mathieu GALY, Joseph MAURY, Patrick MOLINIER, Denis OLIER, Didier LEGER, Alain SANS.



Absents : Danièle CHEVALIER et Didier LEGER

Procurations : Danièle CHEVALIER à Denis OLIER et Didier LEGER à Jean-Alain TOQUEC

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Le compte-rendu du 04/04/2008 n'appelant pas de commentaires est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean ROQUES est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Mandat à Madame le Maire de mise en vente de bâtiments communaux
- 2) Création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe
- 3) Mandat à Madame le Maire de souscription d'emprunt
- 4) Motion pour la suppression de l'article 89 sur le financement des écoles privées
- 5) Règlement et tarif des concessions du cimetière
- 6) Règlement et tarif de location de la salle communale dite «Maïsou d'amount» et de la salle Saint André
- 7) Reprise de la délibération concernant les délégations attribuées à Madame le Maire
- 8) Complément à la liste des membres de la Commission communale des impôts directs
- 9) Travaux de voirie

Questions diverses

- Panneaux de signalisation de lieux-dits : à ajouter à ceux commandés à l'association VVM : Roucatel, Balarenc, Lacoste, Nougatol, Route du relais.

- Compte-rendu de la réunion du Syndicat de Médecine préventive professionnelle de l'Ariège

- Compte-rendu de la réunion du SMECTIOM

- Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Du 30 mai 2008

Présents : Anne-Marie BASSERAS, Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE, Danièle CHEVALIER, Fernand CUMINETTI, Didier LEGER, Bernard LAGARDE, Joseph MAURY, Jean ROQUES, Jean-Alain TOQUEC, Jean-Luc PIALAT et Denis OLIER

Absents : Alain SANS, Mathieu GALY et Patrick MOLINIER

Procurations : Alain SANS à Fernand CUMINETTI, Mathieu GALY à Joseph MAURY et Patrick MOLINIER à Anne-Marie BASSERAS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h45

Le compte-rendu du 25/04/2008 n'appelant pas de commentaires est adopté à l'unanimité

Danièle CHEVALIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Désignation de deux délégués titulaires au SMDEA
- 2) Assermentation et désignation d'un agent communal pour la constatation de certaines infractions
- 3) Désignation d'un régisseur (titulaire et suppléant) pour les différentes régies de recettes
- 4) Taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles
- 5) Plan départemental des déchets ménagers et assimilés
- 6) Désignation d'un élu chargé des questions de défense
- 7) Participation des Communes au Fond Unique Habitat
- 8) Désignation d'un correspondant «pandémie grippale»
- 9) Devis atelier Sylvain Cuminetti

Questions Diverses
Elle propose par ailleurs d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour et qui sera traité en 1) : Achat mobilier pour la salle communale dite «Maïsou d'Amount».

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

- Demande d'un particulier pour

l'acquisition d'un corbillard

- Contrôle des extincteurs
 - Garage municipal : révision du loyer
 - Compte-rendu réunion au SMDEA
 - Compte-rendu réunion service Equipement
 - Point sur commission Communication
 - Demande d'une réunion de travail sur les bulletins «La Feuille et le Feuillet»
- Séance close à 23h15

Du 27 juin 2008

Présents : MME Anne-Marie BASSERAS, MM. Fernand CUMINETTI, PIALAT Jean-Luc, MOLINIER Patrick, TOQUEC Jean-Alain, LAGARDE Bernard, Jean ROQUES, Alain SANS, Joseph MAURY, Denis OLIER et Didier LEGER

Absente : Valérie BOUFFARD

Procurations : Marguerite CONTE à Joseph MAURY, Danièle CHEVALIER à Denis OLIER et Mathieu GALY à Anne-Marie BASSERAS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Le compte-rendu du 30/05/2008 n'appelant pas de commentaires est adopté à l'unanimité.

Alain SANS est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Elections sénatoriales
- 2) Indemnités agent assermenté
- 3) Proposition achat terrain
- 4) Plan de stationnement et de circulation saison estivale
- 5) Organismes Génétiquement Modifiés

Elle propose d'ajouter les 2 points suivants à cet ordre du jour :

- 6) Attribution du marché pour travaux dalle ateliers municipaux
- 7) Remplacement secrétaire de mairie pendant congés annuels d'été

Le Conseil municipal unanime adopte le nouvel ordre du jour.



Questions diverses

- Article de la Dépêche au sujet de la réunion sur l'eau
- Projet de résidence d'un habitant
- Délibération contre la fermeture des sites EDF

Séance close à 22h40

Du 29 août 2008

Présents : Anne-Marie BASSE-RAS, Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE, Fernand CUMINETTI, PIALAT Jean-Luc, MOLINIER Patrick, TOQUEC Jean-Alain, LAGARDE Bernard, Jean ROQUES, Alain SANS, Joseph MAURY, Denis OLIER.

Absents : Danièle CHEVALIER et Didier LEGER

Procurations : Danièle CHEVALIER à Anne-Marie BASSERAS et Didier LEGER à Denis OLIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Le compte-rendu du 27 juin 2008 n'appelant pas de commentaires est adopté à l'unanimité.

Denis OLIER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Charte Parc Naturel Régional
- 2) Taxe d'habitation logements vacants
- 3) Convention restauration scolaire «Le Cathare»
- 4) Opposition à toute fermeture site EDF/GDF
- 5) Budget communal 2008 – Décision Modificative n°1

Elle propose d'ajouter les 3 points suivants à cet ordre du jour qui seront traités en priorité :

- Démarrage des travaux du carrefour du Haut de la ville
 - Construction abri vélo
 - Désignation de délégués au syndicat mixte pour la création et la gestion d'une aire de grand passage.
- Le Conseil municipal unanime adopte le nouvel ordre du jour.

Questions diverses

- Demande d'information sur l'organisation de la rentrée, du temps scolaire auprès du secrétaire d'Ac-

démie.

- Demande d'envoi d'une lettre à M. le Ministre de l'Education Nationale pour regretter la «légèreté» avec lesquelles ces réformes sont engagées et les charges supplémentaires qui pèseront sur les Communes.

- Volonté du Conseil municipal de conserver la Licence IV mise en vente par le propriétaire du Café de Saurat sur internet.

- Dénonciation des dysfonctionnement du SMECTOM sur la collecte des ordures ménagères et l'approvisionnement en sacs de recyclage.

- Remerciements à adresser à l'ADAVS pour la qualité du travail réalisé lors de la journée «Vallée propre».

- Compte-rendu de la rencontre avec M. DE MACEDO de l'ONF : le produit de la vente des arbres contenus dans le lot reviendra à la Commune, déduction faite de 10 % à verser à l'ONF pour frais de gestion ; et le projet de réaliser un batardeau sur le Saurat, à l'entrée de la forêt de Sauzet, pour créer une réserve d'eau nécessaire en cas d'incendie de la forêt ou de l'Auberge «La Sapinière»

- Création d'un site internet de la Mairie de Saurat

- Souhait de conserver le sens unique et les interdictions de stationner sur les places.

Séance close à 23h40

Du 26 septembre 2008

Présents : Anne-Marie BASSE-RAS, Valérie BOUFFARD, Danièle CHEVALIER, Marguerite CONTE, Fernand CUMINETTI, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Joseph MAURY, Patrick MOLINIER, Denis OLIER, Jean-Luc PIALAT, Jean ROQUES et Jean-Alain TOQUEC.

Absents : Alain SANS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Le compte-rendu du 29 août 2008

n'appelant pas de commentaires est adopté à l'unanimité.

Fernand CUMINETTI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Remplacement secrétaire de mairie
- 2) Engagement maison à «15 € par jour»
- 3) Candidature à un raccordement à l'application «Actes»
- 4) Extension de réseau eau et assainissement dans le cadre du PLU

Elle propose d'ajouter les 2 points suivants à cet ordre du jour :

- Lettre à l'Inspection Académique

- Donation chemin Sylvain CUMINETTI

Le Conseil municipal unanime adopte le nouvel ordre du jour.

Questions diverses

- Sécurisation des lieux de culte à la demande de la Préfecture

- Programmation prochaine d'une réunion d'information sur tous les problèmes d'incivilité recensés sur la Commune.

- Proposition de lasurer la Salle communale pour prévenir le vieillissement. Le Conseil municipal se prononce majoritairement contre cette proposition.

- Achat de barrières pour place des tilleuls. Montant devis : 1053.68 € TTC

- Travaux toiture église. Montant devis : 1522.82 € TTC

La séance est close à 23h. ■





Service public et services au public

Il n'est pas que la poste qui soit menacée de fermeture ; d'autres services indispensables à une vie normale sur notre commune subissent eux aussi des difficultés qui sont la conséquence des bouleversements que subit notre pays. Les commerces locaux (boulangerie, épicerie...), les services médicaux et paramédicaux (médecin pharmacienne, kinésithérapeute,...)



« UNE AUTRE FAÇON DE SE DEPLACER »

| A SAURAT | | AU CHIVA | | A FOIX | |
|--|------|--|-------|---|------|
| LE MARDI MATIN | | LE JEUDI APRES MIDI | | LE VENDREDI MATIN | |
| On vous prend en charge chez vous, à : | | On vous prend en charge chez vous, à : | | On vous prend en charge chez vous, à : | |
| Cabou Stables | 9h20 | Cabou Stables | 12h05 | Cabou Stables | 9h00 |
| Prat Communal | 9h18 | Prat Communal | 12h00 | Prat Communal | 8h55 |
| Soueilhan | 9h25 | Saurat | 12h20 | Saurat | 9h10 |
| | | Soueilhan | 12h10 | Soueilhan | 9h05 |
| (arrivée à Saurat à 9h30, départ à 11h30) | | | | | |
| LE DIMANCHE MATIN | | Correspondance à Tarascon avec ligne régulière « SALT » : | | Correspondance à Tarascon avec ligne régulière « SALT » : | |
| On vous prend en charge chez vous, à : | | Départ de Tarascon à 12h00, retour à Tarascon à 19h15 (sauf l'année, sauf juillet et août, retour à 17h10) | | Départ de Tarascon à 9h30, retour à 13h15 | |
| Cabou Stables | 9h50 | Informations sur ligne régulière « SALT » : | | Informations sur ligne régulière « SALT » : | |
| Prat Communal | 9h40 | Arrivée au CHIVA : 13h10 | | Arrivée à FOIX : 12h00 | |
| Soueilhan | 9h55 | Départ du CHIVA : 17h40 (18h25 pour juillet et août) | | Départ de FOIX : 12h55 | |
| (arrivée à Saurat à 10h00, départ à 12h00) | | | | | |

que nous avons encore la chance d'avoir sur Saurat ne pourront exister durablement que si nous les utilisons et faisons connaître leur compétence et leur disponibilité autour de nous. La municipalité essaie de favoriser le maintien de tous ces services : aide à l'installation, matérialisation des places d'arrêt réservées, commandes de produits aux commerces locaux. Chaque fois que l'intérêt général est en jeu, le Conseil municipal essaie d'apporter la réponse la mieux adaptée en tenant compte des possibilités financières que permet le budget communal. ■

LA POSTE

L'annonce de la fermeture de la poste sur le village fin juin 2008 a fait l'effet d'une bombe... Rien ne laissait présager une telle éventualité : le bureau fonctionne à la plus grande satisfaction des résidents permanents ou occasionnels, et le chiffre d'affaire généré par son activité le place en tête des bureaux du canton (hors Tarascon bien évidemment). Tout cet été les réactions des élus et de la population ont été nombreuses et variées : lettres au Sénateur, à la Députée, au Président du Conseil Général, au Conseiller Général, motion portée par les délégués de Saurat et adoptée par la Communauté de Communes, réunions publiques, audience à la Préfecture,

articles dans les journaux locaux, passage à France 3, réunions avec la direction de la Poste, création d'un collectif «pour le maintien d'un bureau de poste à Saurat», manifestations publiques.... A ce jour la pétition réclamant le maintien du bureau de Saurat dans sa forme actuelle a recueilli près de 1000 signatures. Une délégation d'élus a participé au rassemblement du 23 septembre devant la Préfecture ; elle sera à nouveau reçue à Foix par le Directeur des services «La Poste» de l'Ariège le 14 novembre pour réaffirmer la position de la municipalité et porter les souhaits de la population. Pourquoi la municipalité s'est mobilisée depuis juin 2008 ?



Saurat : Sur 69 bureaux directement gérés par la poste actuellement en Ariège, il ne devrait en rester que 25 à l'horizon 2011 ; Dans les pays où la poste a été privatisée (la Suède par ex.) les effectifs ont été réduits de 25%...

Pour que nous puissions continuer à recevoir le courrier à J+1 : le risque de ne recevoir que le courrier 2 fois par semaine est réel (comme au Montana, au Mississipi, en Arizona aux USA). En Allemagne, il faut retirer le courrier et les colis chez le commerçant le plus proche....Seuls ceux qui accepteront





de payer bénéficieront d'un service rapide.

Pour éviter une augmentation des tarifs de la poste : connaissez-vous une privation (fut-elle partielle) qui se soit traduite par une baisse des prix (liberté des prix de l'énergie électrique, du gaz...) En suède, depuis l'ouverture du capital, les frais d'envoi des colis, le timbre, les frais bancaires ont augmenté de 50% à 70% malgré la concurrence.

Pour que la banque postale reste la banque des gens modestes : pour le moment ses tarifs sont parmi les mieux placés, mais une introduction en bourse risque de poser la

question des coûts de gestion et des dividendes à verser aux actionnaires (l'exemple malheureux que fournit la crise financière illustre que la course au profit maximal éloigne de la réalité qui fait le quotidien de la vie dans nos villages...).

Nous pensons que le service public de la poste est indispensable pour les femmes et les hommes qui font vivre la vallée de Saurat. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir cette activité sur la commune.

Dernière minute : Madame le Maire accompagnée de deux adjoints, a

participé à la réunion organisée à Foix le 26 septembre par l'association des élus d'Ariège ; cela a permis de faire un tour d'horizon des difficultés que rencontrent les élus du département face à la volonté de La Poste de multiplier les agences postales et passer ainsi de 69 bureaux de poste à 35 dans le département. Un collectif des élus pour la défense du service public de la poste s'est créé à l'issue de cette réunion : il a pour but d'apporter une réponse collective à la direction de la poste alors que cette dernière essaie de diviser les communes. ■

Les travaux

Depuis son installation en mars dernier, la municipalité a poursuivi la mise en place des travaux nécessaires à l'entretien de la commune et à la préservation de son patrimoine. C'est ainsi que les travaux réguliers de balayage des caniveaux, curage des fossés, entretien des plantations florales, tonte des pelouses, fauchage des bas-côtés (2 passes par an sur la totalité de la voirie communale), nettoyage et entretien des bâtiments publics (école, mairie, «Maison d'Amount»...) mise en place des chapiteaux pour les nombreuses animations estivales... ont rythmé le quotidien de nos employés municipaux.

Des travaux plus conséquents ont été menés, parfois rendus urgents par l'importance de la superficie du territoire que la commune a en charge, parfois différés pour des raisons budgétaires vu leur nature.

C'est ainsi que les travaux suivants ont été réalisés soit en régie (par les employés municipaux grâce à leurs compétences acquises), soit par des entreprises privées :

- La mise en conformité de l'installation électrique de la mairie
- Assainissement et adduction d'eau

potable (3° tranche), la 4° et dernière tranche est en cours de réalisation

- Raccordement à l'assainissement et au pluvial de la «Maison d'Amount»
- Raccordement à l'assainissement du bâtiment abritant le presbytère
- Réfection du pluvial au chemin des Rives
- Réfection du caniveau à l'«Encaouladé»
- Recalibrage des avaloirs des 2 caniveaux au bas de la place des tilleuls pour des raisons de sécurité et d'inondation.
- Mur de soutènement à l'«Ayrolles» et au chemin des Vignes
- Terrassement, mise en place des réseaux, construction du bâtiment des ateliers municipaux

Nous sommes conscients que les travaux occasionnent des perturbations aux sauratois ; les entreprises font leur possible pour déranger le moins possible le quotidien des habitants de la commune ; Il était impossible de songer pouvoir réaliser tout ces travaux (adduction d'eau potable, assainissement, suppression des lignes électriques avec 273 000 Euros pour Saurat pris sur le fonds d'amortissement



des charges d'électrification en 2007, mise en place du réseau câblé pour un accès internet très haut débit) sans que cela amène quelques perturbations... Nous savons que beaucoup ont compris que cela permettait à Saurat de ne pas rater le train du 21° siècle, et allait apporter aux habitants une amélioration dans leurs conditions de vie. Des projets d'amélioration de la circulation des véhicules dans le village, d'aménagement de places publiques, d'augmentation de possibilité de stationnement.. sont à l'étude (des réunions d'informations vous associeront à la réflexion) : nous ferons en sorte que leur réalisation soit le moins perturbante pour la plus grande majorité des habitants de la commune.



L'eau potable et l'assainissement

Vous avez pu le constater (et comment ne pas le voir !) les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable continuent de façon régulière et ne connaissent pas de retard à ce jour : il faut remercier la météo qui a été favorable ces deux dernières années ; l'entreprise Azuara a ainsi pu poursuivre les travaux.

Il nous faut remercier les sauratois qui font preuve d'une grande patience malgré les perturbations apportées à leur quotidien. Les tracassés rencontrés seront vite oubliés lorsqu'on s'apercevra de l'amélioration de la qualité de vie : plus d'odeurs nauséabondes émanant des caniveaux, l'eau y circulant retrouvant sa qualité originelle. Les premiers abonnés sont ravis du confort apporté par le système du «tout à l'égout».

La loi sur l'eau rajoute de nouvelles contraintes : avant 2010 toutes les communes non encore équipées devront être dotées de compteurs; Saurat ne fait que se mettre en conformité avec la loi.

Dans le numéro 17 de la Feuille, nous proposons un dossier sur l'assainissement ; il convient aujourd'hui de préciser certains points concernant l'eau potable (point que les participants à la réunion publique organisée à l'initia-

tive de la municipalité avec la présence du Directeur du SMDEA le 26 juin 2008 connaissent déjà)

Que se passe-t-il si le réseau n'arrive pas jusqu'à chez moi ?

Votre situation reste inchangée

Quels éléments sont pris en compte pour obtenir un raccordement ?

Les critères retenus par Le SMDEA sont le coût des travaux et la distance au réseau principal.

Faut-il demander à être raccordé ?

Si vous êtes en réseau public ou en association vous n'avez rien à demander; le SMDEA a obligation de raccordement

Et si je refuse le raccordement, j'ai un réseau privé ?

Vous serez déconnecté du réseau avec toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre (refus de permis de construire par ex..)

J'ai des revenus faibles, puis-je obtenir une aide pour supporter les frais de raccordement ?

Il est prévu que les services de la DDASS et les différents services sociaux (département, commune) puissent intervenir à votre demande.

Il était prévu le captage de 7 sources dans le plan de rationalisation de l'eau potable ; où en est-on ?

Le SMDEA a pris du retard ; des études sont en cours actuellement pour limiter le nombre de captage afin de limiter les frais d'analyses de l'eau.

Comment allez-vous acquérir les terrains autour des captages ?

L'acquisition se fera par la voie habituelle : déclaration d'utilité publique puis cession des terrains par voie amiable ou par expropriation en cas de désaccord.

La source à laquelle je m'alimentais n'est pas retenue, que va-t-il se



passer ?

Si votre source d'alimentation actuelle est abandonnée, vous serez connecté au réseau retenu par le SMDEA.

J'ai un captage privé suis-je concerné par tout cela ?

Les captages ou forage privés d'eau sont soumis au contrôle. L'article 57 de la loi de 2006 permet aux agents de contrôler les ouvrages de prélèvement et les installations intérieures. Le service de l'eau peut pour des raisons de protection demander la fermeture du branchement.

Pourquoi vais-je devoir payer pour l'eau maintenant ?

La loi sur l'eau votée par le parlement en 2006 ne permet plus de distribuer l'eau gratuitement, quel qu'en soit le bénéficiaire et quel qu'en soit l'usage.

Des taxes sur l'eau potable, sur les eaux usées, et bientôt sur l'eau pluviale ?

En effet ! un décret en préparation devrait définir les installations et les réseaux d'eaux pluviales, les contrôles des dispositifs de raccordement ainsi que des modalités du calcul de la taxe. On annonce une taxe de 20cts du m2 pour les habitations de plus de 600m2 (parcelle cadastrale). Par ailleurs, toute utilisation d'eau pluviale devra faire l'objet d'une déclaration au maire qui en informera la DDASS. ■





Garde champêtre

Devant la difficulté de convaincre certains qu'il est bénéfique pour tous d'adopter un comportement civique, la municipalité a décidé de dégager des moyens pour permettre à un employé municipal volontaire de remplir cette mission. Après enquête de gendarmerie qui a démontré son excellente probité et passation de serment devant un juge au tribunal d'Instance le 23 octobre 2008.

Jean-Marc MARROT est devenu «notre» garde champêtre assermenté à Saurat. Pas facile tous les



jours... surtout lorsque les saurais ne sont pas très sérieux et se garent n'importe où. Sa mission première est la prévention mais il peut aussi sanctionner en cas de nécessité.

Prévention et répression, un équilibre fait de contact et de subtilité. Alors aidez-le, aidez-nous à être intelligent en toute circonstance, en agissant en sorte pour que tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les attributions d'un Garde Champêtre vous sont ci-après présentées.

Tout d'abord un questionnaire pour savoir si vous connaissez les attributions du Garde Champêtre :

- 1 / Les gardes champêtres sont des agents chargés de missions de police judiciaire..... *Vrai ou Faux*
- 2 / Les gardes champêtres peuvent faire des contrôles de vitesse..... *Vrai ou Faux*
- 3 / Les gardes champêtres peuvent dresser des PV pour non port de casque et de la ceinture de sécurité et faire des contrôles d'alcoolémie..... *Vrai ou Faux*
- 4 / Les gardes champêtres peuvent porter une arme *Vrai ou Faux*
- 5 / Les gardes champêtres peuvent demander l'identité d'une personne..... *Vrai ou Faux*
- 6 / Les gardes champêtres ont plus de 180 domaines de compétences..... *Vrai ou Faux*
- 7 / Les gardes champêtres peuvent relever les infractions au permis de construire..... *Vrai ou Faux*
- 8 / Les gardes champêtres peuvent participer à l'exécution des mandats d'amener..... *Vrai ou Faux*
- 9 / Les gardes champêtres peuvent exercer sur plusieurs communes..... *Vrai ou Faux*
- 10 / Les gardes champêtres peuvent être requis par le Procureur de la République, un Juge d'Instruction, les Officiers de Police Judiciaire (dont le Maire) *Vrai ou Faux*

En tant que fonctionnaire territorial, le garde champêtre se trouve sous les ordres directs du Maire : il est chargé d'exécuter ses directives dans le cadre de ses pouvoirs de police. En tant qu'agent chargé de certaines missions de police judiciaire, il se trouve placé sous les ordres du Procureur de la République. Ses prérogatives sont précisées dans les codes des collectivités territoriales, de l'environnement et code pénal. En tant qu'agent de la force publique, il veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité sur sa juridiction. Entre autres choses, le Garde Champêtre intervient aussi lors d'un décès, fait la circulation, intervient sur les sujets concernant la sécurité, fait les constats nécessaires etc. et tout ça avec le sourire... une tâche pas facile, alors souvenons nous en !

Réponses : tout est vrai...

de 1 à 5 réponses justes... vous risquez une contravention sévère.... de 5 à 8 réponses justes... une remontrance légère, pour 9 ou 10 réponses justes... vous avez toutes nos félicitations.

Le dernier recensement national de 2004 du ministère de l'Intérieur fait état de 1941 gardes champêtres en fonction sur le territoire national. Il exerce ses missions de police rurale aux côtés de la gendarmerie nationale (article L.2213-16 du code général des collectivités territoriales). Il dispose d'un arsenal juridique important afin de constater par procès verbal

les contraventions et délits ainsi que l'inobservation des arrêtés municipaux et préfectoraux. Il exerce ses compétences dans les domaines suivant : la voirie routière (stationnement), l'urbanisme, le domaine public routier, l'environnement.

Une réunion sur le thème des incivilités qui se multiplient et perturbent la vie des habitants de la commune est prévue avant la fin de l'année à la salle Saint-André en présence de représentants de la gendarmerie pour rappeler les droits et devoirs de tout un chacun. La présence du plus grand nombre (jeunes et moins jeunes) est souhaitée. ■



Le SMECTOM et le TRI SELECTIF

Des sauratois (résidents et vacanciers) volontaires, conscient que l'action de chacun peut aider à mobiliser la collectivité, ont entrepris leur traditionnelle «opération vallée propre». Encadrés par les membres de l'ADAVS (qui font un travail de sensibilisation admirable et auxquels la municipalité rend hommage), ils ont ainsi enlevé des immondices qui aurait pu être apportés à la déchèterie ou bien enlevés par le SMECTOM : gravats, sacs de ciment éventrés, vieux pneus, bidons de produits chimiques, tuyau d'arrosage, élément de carrosserie de voiture, tuiles....

Alors que beaucoup font des efforts pour rendre notre vallée accueillante, ces dépôts sauvages donnent une bien piètre image de la vallée aux personnes qui la traversent.

Et pourtant durant le mois de juillet le SMECTOM a enregistré avec 236 tonnes de déchets à recycler une augmentation de 39% de sa collecte des sacs jaunes ; comme quoi certains ont adopté un com-

portement citoyen respectueux des autres et de l'environnement...

Pour permettre à tous de poursuivre dans cette attitude, nous rappelons le principe de fonctionnement de la déchèterie intercommunale du Pays de Tarascon à Arignac.

Déchèterie intercommunale

Elle est ouverte lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

L'accès est gratuit pour les particuliers, payant pour les artisans et les commerçants.

Fonctionnement :

La déchèterie est un lieu de dépôt des déchets autres que les déchets ménagers traditionnels ; ils sont triés par catégorie pour suivre ensuite différentes filières de traitement afin d'être valorisés.

Vous êtes accueilli par un gardien qui vous indique la benne dans laquelle vous devez déposer vos déchets ; il peut éventuellement aider au déchargement.

Consignes

Séparer les déchets avant de venir à la déchèterie

Si vous apportez des déchets de jardin, récupérer les sacs plastiques

Rapporter les déchets toxiques (peintures, solvants, piles...) dans leur «enveloppe» d'origine afin de bien les identifier avant leur traitement.

RAPPEL :

Les sacs jaunes sont à sortir le lundi matin devant chez vous (le dimanche soir au plus tôt) ; cela évitera au maximum que les



chiens et chats errants les déchirent et de répandent leur contenu sur la voirie. Ne pas les placer sur les containers

Vous pouvez mettre en vrac :

- Les bouteilles transparentes, eau, jus de fruits, soda, les bidons d'eau, de vin
- Les flacons de produits de salle de bain
- Les sacs et films en plastique
- Les bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide lave vaisselle
- Les bidons de produits type lave glace, liquide de refroidissement, combustibles
- Les bouteilles de lait
- Les briques de lessive ou d'adoucissant, alimentaires
- Les boîtes et sur-emballages en carton
- Des gros cartons pliés à côté du sac jaune
- Les boîtes de conserves et de boisson, les aérosols et les bidons, les boîtes métalliques, les barquettes en aluminium vides.

A jeter dans la poubelle habituelle :

- Les bouteilles d'huile
- Les produits dangereux
- Les petits emballages en plastique ou en polystyrène

Les déchets acceptés dans votre



CARTONS



VERRES



PAPIERS



BOIS



BRULÉS



PAPIERS



DÉCHETS VERTS



MÉTAL



TOUT VENANT



GRAVATS / DÉBRIS



LAMPES



PNEUMATIQUES

Déchets Toxiques



BATTERIES



HUILE USAGÉE



HUILE DE FORTIF



PEINTURE



LIQUIDES DANGEREUX



- Les couches culottes
- Les cartons souillés
- Les polystyrènes de calage
- Les boîtes de conserve contenant des restes
- Les barquettes sales ou contenant des restes
- Les papiers salis ou gras
- Les articles d'hygiène
- Les pots de fleurs
- La vaisselle, la faïence, la porcelaine
- Les ampoules

Il est toujours possible de demander l'enlèvement des déchets à domicile en téléphonant au SMEC-TOM (05 61 68 02 02) pour prendre rendez-vous.

RAPPEL : La collecte des ordures ménagères s'effectue le jeudi matin toutes les semaines du (15 septembre au 15 juin) ■

Tonnage collectés à la déchetterie intercommunale d'Arignac sur le 1^o semestre 2008

| DECHETS | Tonnes | Nbre D'enlèvements |
|--|-------------------|--------------------|
| Déchets ultimes | 138,74 | 29 |
| Déchets verts | 281,31 | 49 |
| Ferraille | 27,32 | 8 |
| Gravats | 237,68 | 27 |
| Déchets bois/souches | 74,09 | 19 |
| Cartons | 7,00 | 4 |
| Déchets d'équipement électroniques et électroménagers (DEEE) | 22,06 | 9 |
| Batteries | 1,19 | 2 |
| Déchets toxiques | 0,91 | 2 |
| Huile de vidange | 1,35 | 1 |
| pneus | 2,50 | 5 |
| TOTAL | 794 tonnes | |

En moyenne, il y a eu 235 entrées par semaine, dont 54 le samedi sur le 2^o trimestre

<http://www.saurat.a3w.fr>

Le dernier numéro du «Feuillet» annonçait la nécessité «d'informer, rappeler les règlements adoptés nationalement, apporter des suggestions pour mieux vivre ensemble dans notre belle vallée»; un outil performant existe qui peut transmettre ces informations en temps réel, du tout proche au plus éloigné : c'est un site internet communal;

Actuellement la municipalité a mis en place un certain nombre d'outils de communication :

- Téléphone/Fax
- Adresse mail
- «La Feuille», «Le Feuillet», «les infos-rapides»



- L'affichage sur les panneaux municipaux
- Les annonces par véhicule sonorisé
- L'accueil en Mairie
- Les permanences de madame le Maire

Quand vous lirez ce numéro de «La Feuille», le site internet sera opérationnel : la commission information/communication a présenté un projet à municipalité qui a validé ce choix.

Vous pourrez donc trouver sur ce site des informations sur :

- La mairie et le conseil municipal avec les comptes-rendus complets de ses séances ;
- Les arrêtés municipaux ; les travaux ; les horaires, les adresse utiles et les démarches administratives ;
- La vie locale : école, associations, manifestations ; les commerces, les entreprises, l'artisanat ;
- Le tourisme : l'hébergement, le patrimoine, l'histoire locale... La liste n'est pas limitative...

Bien entendu toutes les rubriques



ne seront pas renseignées immédiatement ; il faudra être indulgent avec «les webmasters» qui sont loin d'être des professionnels de l'informatique mais seulement armés de leur bonne volonté. Le site évoluera au fil du temps en intégrant autant ce faire que peut les remarques que vous nous ferez parvenir Nous pouvons vous adresser par mel des informations en temps réel, apporter des réponses à vos interrogations... à condition que vous nous communiquiez vos coordonnées internet à l'adresse suivante : mairie-saurat@wanadoo.fr ■



GROS PLAN SUR UNE ASSOCIATION :

Le groupe folklorique Sauratois



L'objectif du festival Festen'Oc est de présenter aux Sauratois et à tous ceux qui nous rendent visite un large éventail des composantes de notre culture occitane (la musique, la danse, le chant, le conte, le théâtre, le livre,...).

Malgré une météo fort peu clémente Festen'Oc a dépassé cette année ses objectifs. En effet tout le monde a pu voir à la file de voitures garées tout le long de la route l'engouement que représente désormais cet événement. Tous nos visiteurs nous ont félicités pour la qualité de notre programmation et surtout pour l'état d'esprit du festival. N'oublions pas que les maîtres mots de nos ancêtres troubadours étaient «convivencia» et «paratge» c'est-à-dire convivialité, tolérance, partage,... et il semblerait, à ce qu'on nous en dit, que ces valeurs soient encore en cours à Saurat.

Je laisserai, quand aux observations sur l'organisation de notre festival, la parole à quelques uns de nos visiteurs de cette année (Frédérique Massat députée, Alain Duran Vice-Président du Conseil Général délégué à la Culture, aux Associations et aux Sports, Alain Leplus président de l'office de tourisme Tarascon Vicdessos, Patrice Poujade président de l'institut d'études occitanes) qui ont bien voulu nous adresser leurs appréciations sur cet événement. Je terminerai pour ma part en remerciant:

- nos partenaires institutionnels (Mairie de Saurat, Conseil Général de l'Ariège, Conseil Régional MidiPyrénées) de plus en plus impliqués à nos côtés pour soutenir cet événement,
- tous nos partenaires privés qui nous viennent désormais de toute la région et qui sont essentiels au développement de notre manifestation,



- toute l'équipe de bénévoles qui se sont dévoués tout au long du festival mais également toute l'année pour sa préparation. Sans cet esprit d'équipe qui nous anime tous, une telle réussite ne serait pas envisageable.

Al plaser de vos veire o tornar veire totis per Festen'Oc 2009.

Jean-Luc Rouzoul Président du Groupe Folklorique Sauratois

Je remercie toute l'équipe de Festen'Oc pour la qualité de cette manifestation. Au delà de l'animation qu'elle représente pour notre département et pour la région elle fait vivre notre patrimoine et notre identité culturelle qu'incarne l'Occitan d'une manière jeune et dynamique. Félicitations.

Frédérique Massat Députée de l'Ariège

Quel plaisir d'entendre raisonner la lenga nàstra dans cette «Maisou d'Amount » pendant ces trois jours du Festen'Oc de Saurat. Bravo et encore merci à Jean-Luc Rouzoul et toute l'équipe de bénévoles qui l'entoure pour cette programmation 2008 qui a su lever les barrières entre les domaines musicaux traditionnels et les créations contemporaines de jeunes musiciens dynamiques et pleins de talent.

Si vous ajoutez à cela, des conférences, un salon du livre, du théâtre et quelques Passa carriera, Saurat, en ce mois de juillet, était bien la capitale de la culture Oc... Je temps d'un festival!

Plan merci a totis, e a l'an que ven!

Alain Duran Vice Président du Conseil Général

Encara una bona annada pel FESTEN'ac de Saurat

Ai la costuma, dempuèi que començèc, de venir a Festen'ac. E dempuèi le començament, soi sensible a l'ambient que i a. Supausi que l'implicacion dels organitzaires, l'esperit que les anima per ofrir un festenal vertadièrament occitan, ont la lenga viu, son pas estrangiers a aquà. Les cal, doncas, felicitar pel trabalh fèit que fa de Festen'ac un dels eveniments màgers de l'estiu occitan. E ongan, i avia pas de qué èsser decebuts. Al contrari: concèrts de granda qualitat, espectacles, animacions, salon dei libre... De qué satisfèr tot le monde.

Festen'ac a sabut aligar l'enrasigament local e la dubèrta a la cultura occitana dins son ensemble e sa riquesa. Se cal dire un sol mot, serà «àsca ! » per çà fèit e longa vida a Festen'ac, un eveniment que fa onor a la nàstra lenga trèp sovent mespresada. A l'an que ven!

«J'ai l'habitude, depuis qu'il comença, de venir à Festen'Oc. Et depuis le début, je suis sensible à l'ambiance qu'il y a. Je suppose que l'implication des organisateurs, l'esprit qui les anime pour offrir un festival véritablement occitan, où la langue vit, ne sont pas étrangers à cela.

Il faut donc les féliciter pour le travail réalisé qui fait de Festen'Oc un des événements majeurs de l'été occitan. Et cette année il n'y avait pas de quoi être déçu. Au contraire: concerts de grande qualité, spectacles, animations, salon du livre... De quoi satisfaire tout le monde. Festen'Oc a su allier l'enracinement local et l'ouverture à la culture occitane dans son ensemble et sa richesse. S'il faut dire un seul mot, ce sera «Bravo!» pour ce qui a été fait et longue vie à Festen'Oc, un événement qui fait honneur à notre langue trop souvent méprisée. A l'année prochaine!

Patrici Pojada,

President de l'Institut d'Estudis Occitans d'Arièja



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

196, rue Albert SANS 09400 SAURAT
Tel : 05 61 05 67 19 Fax : 05 61 05 54 27
Mel : mairie - saurat@wanadoo.fr
Site internet : «<http://www.saurat.a3w.fr>»
Ouverture : lundi, mardi, mercredi,
vendredi : de 14 h à 17 h
Permanence de Madame le Maire le samedi matin
de 10h à 12h

SERVICES

- **Urgences** : 112
- **Gendarmerie** : 17 ou 05 61 05 60 17
- **Pompiers** : 18 SAMU : 15
- **EDF** 08 10 33 30 09
- **La Poste** 106, rue A.Sans 05 61 05 50 84. Ouverture tous les jours 9h/12h et 14/16h30 sauf mercredi et samedi après - midi - levée du courrier 12h.
- **Ecole** Place des Tilleuls 05 61 05 50 18
- **CLAE** (centre de loisirs annexé à l'école) année scolaire de 8h à 9h, de 12h à 13h30, de 16h30 à 18h
- **CLSH** (centre de loisirs sans hébergement) pendant les vacances scolaires
- **Tourisme** Office de tourisme du pays de Tarascon Esplanade F.Mitterrand 09400 Tarascon 05 61 05 94 94
- **Eau/assainissement SMDEA** (raccordement, abonnements, dépannage) 08 00 19 74 57
- **Ramassage des ordures ménagères SPECTOM** 05 61 68 02 02 jeudi (plus le lundi du 16/06 au 21/09) Tri sélectif (sacs jaunes) les sortir le dimanche soir
- **TAD** (Transport à la demande) 05 34 09 86 30 : aller : 2,50 euros - aller/retour : 4 euros
- **CLIC** (centre local d'information et de coordination) : 05 34 09 86 30
- **Service religieux** Presbytère Place de La Rende 05 61 05 67 22 Messe chaque dimanche.Prat Communal à 10h Saurat à 11h

SANTE

- **Médecin Docteur Claudie MARIOUJOULS** 196 rue A.Sans 05 61 64 26 88
- **Kinésithérapeute Françoise SANS** Chemin du Pradal 05 61 64 28 78
- **Pharmacie Isabelle DE NAUROIS** 129 rue A.Sans 05 61 05 95 17

ASSOCIATIONS

- **ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE - CARBONNE** Jean - René, ARIGNAC

- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - GRISARD** Sylvie, 76, Rue Albert Sans SAURAT 06 89 01 20 81
- **ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES DROITS D'USAGE - ZANOTTI** Michel, Compoulong SAURAT - 05 61 05 73 32
- **CLUB DE GYMNASTIQUE FEMININE SAURATOISE - PLATELET** Monique,v286, rue Albert Sans SAURAT - 05 61 05 67 07
- **P.I.C - LE SCRABBLE - SOUHAI** Jean - Marie, Prat - Communal, 05 61 05 68 67
- **COMITE DES FETES - TURIES** Emilie, chemin des Planèzes SAURAT - 05 61 05
- **LES AGAFOUS DE L'ORIEGE - MARROT** Georges, 09400 SURBA - 05 61 05 69 19
- **GROUPE FOLKLORIQUE DE SAURAT - ROUZOU** Jean - Luc, Lagrange SAURAT 05 61 05 90 20 - 05 62 10 76 47
- **LA TRUITE SAURADELLE - MAURY** Joseph, 35, rue Albert Sans SAURAT - 05 61 05 99 29
- **SPORTING CLUB SAURATOIS - AUTHIER** Marc
- **ADAVS - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DE LA VALLEE DU SAURAT - FARRUGIA** Guy, La Mouline SAURAT - 05 61 05 95 19
- **TENNIS CLUB SAURATOIS - MORCRETTE** Patrick, 23, rue Albert Sans SAURAT 05 61 05 57 52
- **SPECTACLES ET CONTES - RIVIERE** Florent 06 87 61 02 42
- **LES ELEVEURS DE SAURAT - CARBONNE** Guy, Le Bourdal SAURAT - 05 61 05 14 91
- **ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS - MAURY** Joseph 05 61 05 99 29

COMMERCES

- **Boulangerie - pâtisserie - presse Carole et David BLIN** 148 rue A.Sans 05 61 05 73 10
- **Epicerie - Jacqueline ROQUES** 92, rue A.Sans 05 61 05 71 48
- **Fromage fermier - Martine BLAZY - Eychervidal - Prat - Communal** 05 61 05 76 29
- **Miel - LEMAN Pierre - La Rouère** 05 61 05 64 29 04

Commerces ambulants :

- **Pizzeria «COLETTE»** dimanche matin - place de la Rende ou Maisou d'Amount 06 82 97 67 54
- **Boucherie charcuterie - Geneviève et Michel PUJOL** - mardi matin toute l'année et samedi matin en juillet et août devant la boulangerie 05 61 67 01 30
- **Poissonnerie DE LA FUENTE** - jeudi matin

05 61 05 62 92

- **Les vergers de Tourenc** - fruits - jeudi après midi (été/automne) 05 61 67 25 81
- **Fleurs et plants de légumes - Gisèle DELRIEU** - dimanche matin avril/mai 05 61 02 87 73
- **Quincaillerie Michel PASCAL** - le 1^{er} vendredi du mois 05 61 05 62 81

ARTISANS

- **Jardins espaces verts - Bastien JAUZE - Le Pradal**
- **Les Chevaliers du fer** - ferronnerie traditionnelle - Jean - Christophe BOUSQUET - Bernecaou 05 61 03 86 29
- **Boîte à Soleil - Energie solaire - Otto BRAUN** Le Peyrié 05 61 05 88 60
- **Sculpteur sur pierres - Ted CARRASCO** - Goute de Bès - 05 61 01 26 83
- **S2D - Désherbage/débroussaillage - André CLAUTRES** - Le Clauzel 05 61 03 88 08
- **Pierres à faux - Alain SOUCILLE** Atelier 05 61 05 92 54
- **MSB - multi services bâtiments - Michel DANJOU** 06 85 64 56 25
- **Elagage - Pierre - Marie GIRARD** - 7 rue Vidal 05 61 03 58 50
- **Maçonnerie - Bernard LAGARDE** - Seoure 05 61 05 92 56
- **Bucheron - débardage - Pierre LEMAN** - La Rouère - 05 61 64 29 04
- **Maçonnerie - Francis et David MARROT** - Four 05 61 05 54 42
- **Charpente bois - Denis OLIER** - 210 rue A. Sans 05 61 64 28 98
- **Maçonnerie - Hervé PAGES** - chemin des Planèzes - 05 61 05 59 97
- **Bois de chauffage - DANCAUSSE Bruno** - Le Sescail
- **Atelier de Bois tourné - Jean - Marc PIOT** - La Fountanelle - 05 61 05 86 78

HEBERGEMENT

- **CAMPING** : Cyr et Georgette GALY - Montorgueil 05 61 05 12 90
- **GITES - CHAMBRES D'HÔTES - MEUBLES** - capacité d'accueil : 120 personnes
- Consulter l'Office de Tourisme du pays de Tarascon 05 61 05 94 94

RESTAURATION

- **AUBERGE DE LA SAPINIERE** - Col de Port 05 61 05 67 90
- **LE CHALET** - Montorgueil - 05 61 05 88 19